

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE BIENCOURT



approuvé par le jury le 19 septembre 2017

Le Sud-Ouest
Montréal 

 **ATELIER
CHRISTIAN
THIFFAULT** ARCHITECTURE
DESIGN URBAIN
PAYSAGE

Étape 1

PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

ÉTAPE 1

CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE BIENCOURT

1.0 RÉUNION DU JURY — ÉTAPE 1

Date du rapport : Vendredi 23 juin 2017

Tenue du jury : Lundi 19 juin 2017

Lieu du jury : Salle du conseil
815, rue Bel-Air
Arrondissement Le Sud-Ouest
Montréal (Québec) H4C 2K4

1.1 PERSONNES PRÉSENTES

Membres du jury :

- Mathieu Casavant, architecte paysagiste, NIPPaysage;
- Randy Cohen, architecte, Atelier Big City;
- Audrey Girard, urbaniste et designer urbain chez Provencher Roy;
- Tania Gonzalez, représentante de l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul;
- Annie Lebel, architecte, in situ atelier d'architecture;
- Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics — arrondissement Le Sud-Ouest;
- Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et du patrimoine — arrondissement Le Sud-Ouest.

Conseillers professionnels :

- Christian Thiffault, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Valérie Gravel, M. Arch., Atelier Christian Thiffault.

Observateur :

- Pierre Gaufre, Commissaire au design, Bureau du design.

1.2 DÉSIGNATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)

Les conseillers expliquent en détail le rôle du président et invitent les membres du jury à sélectionner un président. Le jury choisit à l'unanimité Mathieu Casavant (architecte paysagiste, NIPPaysage) comme président.

1.3 RAPPORT DE CONFORMITÉ — ÉTAPE 1

Les conseillers professionnels présentent le rapport de conformité au jury qui l'accepte à l'unanimité. En résumé :

- 18 Propositions ont été déposées;
- 17 Propositions ont été trouvées conformes;
- 1 Proposition a été trouvée non conforme.

1.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION - ÉTAPE 1

Le Jury procède à l'évaluation des propositions en appliquant les critères suivants :

- Enjeu conceptuel : force et clarté du concept et de la vision d'ensemble; intégration de l'analogie du parvis de l'église; capacité du concept à arrimer les interventions proposées sur la rue De Biencourt et celles proposées sur le boulevard Monk; respect et continuité avec les recommandations des consultations publiques.
- Enjeu esthétique et visuel : qualités esthétiques, visuelles et perceptuelles des interventions; pertinence et qualité de l'intégration de la matérialité, du mobilier et des équipements.
- Enjeu social et identitaire : capacité du concept à créer un lieu d'échange et à soutenir la vocation communautaire et culturelle du secteur; respect du caractère des lieux et des vocations de l'énoncé de vision : lieu de rencontre convivial, lieu de pause et de détente, lieu de mise en valeur du quartier et des institutions.
- Enjeu de verdissement : capacité du concept et des interventions à créer un lieu confortable pour les usagers sous différentes conditions climatiques; qualité des espaces de plantations et des îlots de fraîcheur; pertinence et originalité du concept en verdissement.
- Enjeu de fonctionnalité : qualité des aménagements en matière d'accessibilité universelle; amélioration de la sécurité des piétons; potentiel d'appropriation en tout temps (été/hiver, jour/nuit); flexibilité des aménagements selon l'évolution de la législation; conformité aux normes et règlements.

1.5 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

- Les jurés prennent connaissance individuellement des propositions.
- Discussion du mode d'évaluation des propositions.
- Tour de table des impressions générales de chacun. Chaque membre du jury prend la parole à tour de rôle et fait état de son analyse.
- Les jurés décident d'aller de l'avant avec la méthode de sélection par post-its puis d'argumenter pour choisir les quatre (4) propositions finalistes et une cinquième en cas de conflits d'intérêts.
- Les conseillères professionnelles procèdent à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des quatre (4) propositions finalistes. Deux des quatre finalistes sont jugés en conflit d'intérêts. À l'ouverture de la cinquième enveloppe, un nouveau conflit d'intérêts se présente. Le jury reprend les délibérations pour sélectionner deux autres finalistes. Les nouveaux finalistes retenus n'engendrent pas de conflit d'intérêts lors de l'ouverture des enveloppes.

Les propositions finalistes sont : 468LL / Sacrée Oblique, 559PP / Confluence, 568JW / Le Parvis des Champs et 801MB / PARVIES. Le jury émet des recommandations aux finalistes (pages suivantes).

Tel que prévu au règlement, un rapport du jury a été transmis aux finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des commentaires exprimés par le jury.

Proposition 559PP — Confluence

Le jury apprécie la forme de la voie de circulation qui exprime la rencontre des deux trames des quartiers. La force de l'idée maîtresse et l'intégration de principes de développement durable sont également soulignées et appréciées. La proposition semble toutefois être un amalgame de réponses ponctuelles et littérales au programme. Les jurés s'entendent pour dire qu'une simplification des aménagements proposés donnerait plus de force au concept.

Le jury recommande de porter une attention particulière à l'intégration du boulevard Monk et du Théâtre Paradoxe (ancienne église) dans la proposition. Les concurrents devront démontrer la faisabilité du bassin de rétention d'eau en regard du budget et de l'emplacement des infrastructures souterraines actuelles. Des questionnements ont été soulevés au sujet de l'emplacement de la pergola avec balançoires, à savoir s'il y a le dégagement nécessaire afin qu'elle soit sécuritaire. Finalement, le jury s'interroge sur les accès aux bâtiments résidentiels du côté sud et rappelle qu'un trottoir libre d'obstacle doit se trouver en bordure des bâtiments et permettre un accès sécuritaire et selon les normes d'accessibilité universelle.



Proposition 801MB – Parvies

La proposition a plu au jury pour son fort potentiel. Ils ont apprécié la simplicité de la réponse au programme : une grande table rassembleuse sous une pergola. Ils ont également aimé la liberté et la flexibilité que la proposition permettait au niveau du sol.

Les membres du jury se sont toutefois questionnés sur la faisabilité technique de la structure centrale qui supporte ladite pergola. Ils ont émis des réserves quant à la faisabilité de la structure, ses dimensions et son budget de réalisation. Les conditions hivernales ont également soulevé des inquiétudes. La structure devra faire ses preuves et être détaillée à l'étape 2 du concours. Le jury s'attend à une clarification de la relation entre la structure centrale et la circulation véhiculaire; certains dessins laissaient croire que les véhicules circulaient partiellement sous la structure. L'idée de l'impression miroir du clocher sur la pergola ne convainc pas le jury. La pergola risque de cacher la perspective sur l'église et de nuire à sa mise en valeur. Des solutions ingénieuses sont attendues à cet égard.

La proposition devra inclure l'accès véhiculaire aux résidences ACHIM depuis la rue De Biencourt tel que demandé dans le programme. De plus, le jury mentionne que le programme précise des attentes pour le boulevard Monk et que des mesures de sécurisation de l'intersection et un débarcadère devront être proposées.



Proposition 568JW —Le Parvis des Champs

La force du geste et du concept végétal a marqué les esprits des jurés. La qualité graphique de la présentation et des dessins ont été grandement appréciés. L'ambiance rassembleuse, la perspective hivernale et l'intégration de lumière ont également plu.

Le jury souhaiterait que la faisabilité des aménagements proposés pour le boulevard Monk, c'est-à-dire la déviation du tracé afin de créer un grand débarcadère soit démontrée. Il rappelle que le rehaussement du boulevard Monk est proscrit dans le programme. La transition entre les aménagements de la rue De Biencourt et celle du boulevard est également questionnée. Le jury aimerait notamment voir une meilleure répartition des espaces végétal et minéral pour une appropriation des lieux plus fonctionnels. Le jury questionne la pertinence de créer des espaces intérieurs (serres, ferme et grange) plutôt que des abris extérieurs de type pergola (enjeux techniques). L'absence d'ombre et d'arbres dans les perspectives n'apparaît pas adéquate pour le confort des usagers et la création de lieux de rencontre. Finalement, les perspectives ne semblent pas refléter ce qui se trouve sur le plan. Entre autres, l'emprise publique de la rue De Biencourt paraît plus spacieuse en perspective qu'en plan (largeur réelle de l'emprise publique).



1.6 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LES PROPOSITIONS FINALISTES

Pour la deuxième étape du concours, le jury recommande à tous les finalistes de **répondre avec clarté à la vision énoncée et aux trois objectifs décrits dans le programme du concours**. Il les invite également à porter une attention particulière aux considérations suivantes :

- le respect du budget de construction;
- le traitement de l'intersection du boulevard Monk en fonction du concept proposé et du programme de concours;
- l'équilibre végétal-minéral des propositions;
- l'appropriation de l'espace en conditions hivernales;
- l'emplacement des infrastructures souterraines (qui ne doit pas être modifié).

Étape 2

PRESTATION DES FINALISTES

ÉTAPE 2

CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE BIENCOURT

2.0 RÉUNION DU JURY — ÉTAPE 2

Date du rapport : Mercredi 13 septembre 2017

Tenue du jury : Vendredi 8 septembre 2017

Lieu du jury : Bibliothèque Marie-Uguay
6052 boulevard Monk
Montréal, Québec
H4E 3H6

2.1 PERSONNES PRÉSENTES

L'addenda no. 2 du concours mentionne que M. Sébastien Lévesque, nommé à titre de directeur des travaux publics pour l'arrondissement le Sud-Ouest, se retire du jury et ne sera pas remplacé. Le remplacement d'un juré en milieu de concours comporte certaines difficultés, telles que la possibilité de conflits d'intérêts entre les finalistes et le nouveau juré. Pour cette raison, et étant donné la dynamique du jury qui a démontré un grand professionnalisme, écoute et respect tout au long de la tenue du concours, il a été décidé de ne pas remplacer M.Lévesque. Le jury est donc constitué de 6 membres pour l'étape 2 du concours et la prépondérance du vote du président est prévue au règlement de concours.

Membres du jury :

- Mathieu Casavant, architecte paysagiste, NIPPaysage;
- Randy Cohen, architecte, Atelier Big City;
- Audrey Girard, urbaniste et designer urbain chez Provencher Roy;
- Tania Gonzalez, représentante de l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul;
- Annie Lebel, architecte, in situ atelier d'architecture;
- Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et du patrimoine — arrondissement Le Sud-Ouest.

Conseillers professionnels :

- Christian Thiffault, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Valérie Gravel, M. Arch., Atelier Christian Thiffault.

Observateur :

- Pierre Gaufre, Commissaire au design, Bureau du design.

2.2 RAPPORT DE CONFORMITÉ - ÉTAPE 2

Les conseillers professionnels présentent le rapport de conformité. La complétion des équipes a été jugée satisfaisante; chaque équipe ayant sélectionné un coordonnateur et impliqué les ingénieurs nécessaires à la réalisation de la prestation. Les quatre (4) prestations ont été trouvées conformes. Le jury a accepté le rapport à l'unanimité.

2.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION - PRESTATIONS

Le Jury procède à l'évaluation des prestations en appliquant les critères de l'étape 1 (voir en 1.5) et ceux qui s'ajoutent à l'étape 2 :

- L'évolution de la Proposition et le niveau global du résultat quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés;
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques pour conférer à la zone d'intervention une richesse et une flexibilité quant à la notion de piétonnisation partielle;
- La faisabilité et le potentiel à respecter le coût des travaux;
- Qualification de l'Équipe pour réaliser le mandat :

2.4 ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les jurés ont reçu les prestations le 30 août 2017 et ont pris connaissance de celles-ci au courant de la semaine qui a suivi. Ils se sont rencontrés deux heures avant les auditions publiques afin que leur soit présenté le rapport de conformité, le rapport du comité technique et qu'ils élaborent les questions à poser aux finalistes. Certaines informations ont ainsi pu être validées avec les finalistes lors des présentations du 7 septembre 2017 au Théâtre Paradoxe. La décision du jury quant au choix du lauréat a été unanime.

2.5 RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique comprend trois (3) membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Stéphane Caron, chef de division des travaux publics à l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- Martin Paré, conseiller en aménagement à l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- Stéphane Blais, ingénieur, direction des transports de la Ville de Montréal.

L'addenda no. 2 de l'étape 2 mentionne que Pierre-Luc Frigon, architecte paysagiste, Ville de Montréal se retire du comité technique et ne sera pas remplacé.

Les membres du comité technique ont reçu les prestations le 30 août 2017 et ont pris connaissance de celles-ci au courant de la semaine. Ils se sont rencontrés le 1er septembre avec la présence de la conseillère professionnelle afin de discuter de vive voix. L'ensemble de leur rapport a été remis le 5 septembre au jury et, subséquemment, aux finalistes pour la part qui les concerne. Le comité technique a évalué un dépassement de coûts pour deux finalistes. Les conseillères professionnelles ont demandé aux deux finalistes concernés de décrire et chiffrer, en annexe de leur estimation, des avenues de réduction de coûts permettant de respecter le budget sans mettre en péril l'essence même du concept. Les deux finalistes ont répondu à cette demande dans le temps prescrit.

2.6 AUDITION PUBLIQUE DU 7 SEPTEMBRE 2017

Les auditions publiques ont eu lieu le 7 septembre, au Théâtre Paradoxe, au 5959 Boulevard Monk, Montréal de 17 h 30 à 21 h 20. Le déroulement des présentations était le suivant :

(17h30) Introduction et mots de bienvenue des dignitaires

(17h45) Présentation du déroulement de l'événement et des règles de conduite par les conseillers professionnels d'Atelier Christian Thiffault

(17h50) Présentation du premier finaliste : Mousse Architecture de Paysage, Colletif Escargo, Gravitaire et Rose Architecture

(18h35) Présentation du deuxième finaliste : Projet paysage et Latéral

(19h15) Pause

(19h30) Présentation du troisième finaliste : Castor et Pollux, Génipur, XM environnement et Udo design

(20h15) Présentation du quatrième finaliste : Groupe A / Annexe U et TETRA TECH

(20 h 45) Remerciements et prochaines étapes

Les auditions des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes au moins une semaine avant la présentation orale.

2.7 DÉLIBÉRATIONS DU 8 SEPTEMBRE

Lors des délibérations à huis clos le 8 septembre 2017, les jurés ont commencé par l'évaluation des dossiers d'équipes et ont poursuivi avec l'analyse détaillée de chacune des propositions (planche A0 et textes). Ils ont émis des commentaires et des recommandations à l'égard de chacune d'entre elles, et à terme, ont sélectionné une prestation lauréate. L'ensemble de ces informations sont présentées dans les pages qui suivent.

2.8 ÉVALUATION DE LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les jurés ont évalué la composition des équipes au moyen des dossiers soumis et en fonction des critères suivants :

- L'expérience et l'expertise des Designers ou de la Firma de design (30 %)
- L'expérience et l'expertise du Designer répondant (15 %)
- La pertinence des projets antérieurs présentés (30 %)
- Organisation et structure de l'Équipe (25 %)

Le tableau suivant présente l'analyse chiffrée et pondérée des dossiers d'équipe. De manière générale, l'expérience, la structure des équipes et l'expertise du designer répondant ont été jugées suffisantes pour réaliser le projet du Parvis De Biencourt.

Nom des finalistes	Titre de la prestation	- L'expérience et l'expertise des Designers ou de la Firma de design (30 %)	- L'expérience et l'expertise du Designer répondant (15 %)	- La pertinence des projets antérieurs présentés (30 %)	- Organisation et structure de l'Équipe (25 %)	Total
MOUSSE ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET COLLECTIF ESCARGO	Le Parvis des Champs	23/30	10/15	23/30	21/25	77/100
PROJET PAYSAGE	PARVIES	24/30	12/15	24/30	21/25	81/100
CASTOR ET POLLUX, PAYSAGE ET DESIGN URBAIN	Sacrée Oblique	21/30	11/15	20/30	19/25	71/100
GROUPE A / ANNEXE U	CONFLUENCE	21/30	11/15	19/30	19/25	70/100

CONFLUENCE

GRUPE A / ANNEXE U

Érick Rivard, architecte associé et designer urbain
Rémi Morency, architecte associé et urbaniste
Keven Ross, stagiaire en architecture
Maryline Tremblay, stagiaire en architecture
Guillaume Drouin-Chartier, architecte et designer urbain

TETRA TECH

François Gariépy, ingénieur

Sur le plan conceptuel, l'idée de la rencontre des deux trames historiques a plu au jury. Les membres mentionnent toutefois que ce parti pris rend l'organisation spatiale difficile à comprendre. La superposition des diagonales semble avoir pris le dessus sur les objectifs et la vision du projet. Le jury tient toutefois à souligner qu'il apprécie le geste fort et le côté ludique de la balançoire « grande échelle ».

Le jury souligne la finesse des détails de la prestation. Certaines perspectives montrent des scènes et des espaces dont l'ambiance est appréciable sur le plan esthétique et visuel. Par contre, le jury perçoit mal la façon dont ces espaces répondent au programme du concours et proposent un lieu de rencontre convivial. Les jurés s'interrogent sur le potentiel du lieu à devenir un espace de rencontre pour les citoyens et le perçoivent comme difficilement appropriable et peu flexible. La diagonale agit comme ligne de fuite sur le boulevard Monk et donne l'impression d'un espace de transition plutôt que d'un lieu d'arrêt et de contemplation.

Le jury se questionne sur la place de l'usager au sein de cette prestation ainsi que sur la relation privée/publique, notamment entre les salons des Condos Monk et la rue De Biencourt. Sur le plan du verdissement, le jury se questionne à savoir comment les petits jardins « chics » qui suivent les diagonales contribuent au confort du lieu et au confort de l'espace public.

Les diagonales rendent peu lisible l'espace de circulation sur le boulevard Monk et peu invitant celui sur la rue De Biencourt. Le traitement du sol sur le boulevard Monk crée une série de difficultés, « d'accidents », qui ne sont pas bien résolus au niveau du design de l'espace. Le jury souligne que l'équipe présente une série de bonnes idées qui ne sont malheureusement pas assez abouties et ne font pas la démonstration d'un espace public fonctionnel.



SACRÉ OBLIQUE

Castor et Pollux

Stéphanie Henry, architecte paysagiste associée
Jeanne Faure, architecte et designer urbain associée
Delphine d'Alençon, architecte paysagiste intermédiaire

Génipur

Dominique Charbonneau, ingénieur civil associé
Eric Collard, ingénieur civil

XM environnement

Iseult Séguin Aubé, biologiste-horticulture

Udo design

Ludovic Lefèvre, architecte lumière associé
Diane Hollah, chargée de projet et développement

Le jury apprécie la façon de concevoir démontrée par l'équipe finaliste. Les gestes sont francs et les interventions claires et assumées. L'un des éléments forts du projet est le grand plan libre et flexible obtenu par le tracé de la diagonale. Le jury mentionne toutefois que la proposition mise trop sur cette diagonale qui n'a pourtant aucun point d'attache significatif.

Le jury souligne la qualité esthétique de certaines des composantes résultant des décisions conceptuelles. Il apprécie la beauté des jardins de pluie présentés dans les perspectives. Sur le plan visuel, les jurés notent toutefois que le motif de pavé est mal adapté au contexte, à l'échelle et à la fonction du site. Les matériaux présentent un fort contraste, qui à cette échelle est choquant pour l'œil, davantage de nuances et de sensibilité auraient été souhaitées.

Le dégagement de l'ouverture sur le boulevard Monk et la façon plus intimiste de traiter la rue Briand sont des interventions appréciées par le jury. La prestation ne répond, par contre, que partiellement aux enjeux sociaux, notamment puisqu'elle ne propose pas un lieu confortable et facilement appropriable pour les citoyens. Le jury réitère son commentaire émis à l'étape 1 du concours concernant le manque d'un couvert végétal du côté nord de la voie de circulation et aurait aimé voir une évolution de la proposition à cet égard.

Certains éléments de la proposition s'assemblent mal les uns aux autres. Il en résulte une composition générale de l'espace plus ou moins fonctionnelle. Notamment, la géométrie de la traverse piétonne et du débarcadère ne semble pas résolue. Le jury précise également que les jeux d'eau sur la grande place ne sont pas suffisants en nombre pour créer l'effet escompté. La démonstration n'a pas été faite que la voie de circulation en diagonal est un atout. Elle semble plutôt présenter une problématique en regard de la sécurité des déplacements. De plus, l'espace minéral ne profite pas de la fonction commerciale au rez-de-chaussée des condos Monk. Le jury déplore cette opportunité manquée.



Finaliste 466

PARVIES

Projet paysage

Christian Ducharme, architecte paysagiste associé
Serge Gallant, architecte paysagiste associé
Bruno Dallas, architecte paysagiste
Danielle El Helou, architecte paysagiste

Latéral

Thibault Lefort, ingénieur structure
Alicia Gallagher, ingénieur structure
Florian Prat-Vincent, ingénieur structure

Le jury souligne que la structure en béton est séduisante et représente un geste fort et porteur de sens. Il apprécie la sensibilité de la proposition d'ingénierie. Toutefois, les membres se questionnent sur l'échelle de la proposition et de son impact dans le contexte. L'intervention semble démesurée pour l'échelle du projet et la ligne apparaît être mince entre une intervention réussie et un objet déposé et mal intégré. Si la structure devait être réalisée en acier pour des raisons budgétaires, le concept s'en trouverait affaibli. Au contraire, si la structure devait être réalisée telle quelle, une grande part du budget y serait consacré et la qualité des autres aménagements en souffrirait. Le jury s'inquiète de l'esthétisme général de la proposition en regard des deux scénarios décrits précédemment.

Le jury souligne le potentiel d'appropriation et les qualités rassembleuses de la grande table au centre du projet qui répond bien aux enjeux sociaux et identitaires.

Le jury se questionne sur la viabilité et la croissance des plantes proposées sur le côté nord de la structure. Le reste de la proposition répond toutefois assez bien à la notion de verdissement, en offrant à la fois une pergola et des espaces de verdure de dimensions considérables pour l'échelle du site.

Sur le plan de la fonctionnalité, le jury souligne la justesse des choix spatiaux et formels de la proposition. Le positionnement de la voie de circulation sur la rue De Biencourt est optimal puisqu'il permet de conférer à la zone piétonne une plus grande importance et une certaine flexibilité. Le marquage au sol et la matérialité ne semblent toutefois pas aboutis. Les réponses aux questions posées à ce sujet lors de l'audition publique n'ont pas su rassurer les jurés quant à la solution proposée. De plus, le débarcadère et la géométrie du boulevard Monk n'offrent pas une amélioration suffisante au niveau de la sécurité des piétons. Davantage de détails et une évolution auraient été souhaités lors de cette deuxième étape du concours.

Le jury qualifie de « risquée » la prestation et se questionne également sur la faisabilité du projet dans le respect du budget de construction.



PARVIS DES CHAMPS - ÉQUIPE LAURÉATE

Mousse Architecture de Paysage

Charlotte Gaudette, architecte paysagiste
Mathieu Pelletier, architecte paysagiste
Maud Thery, architecte stagiaire

Collectif Escargo

Karyna St-Pierre, architecte paysagiste
Julie Parenteau, artiste
Pierre Yves Diehl, designer d'intérieur

Gravitaire

Gabriel Pilon, ingénieur civil
Marc-André Doucet, technologue en génie civil

Rose Architecture

Owen Rose, architecte
Nicolas Bousseau, chargé de projet, M.arch.

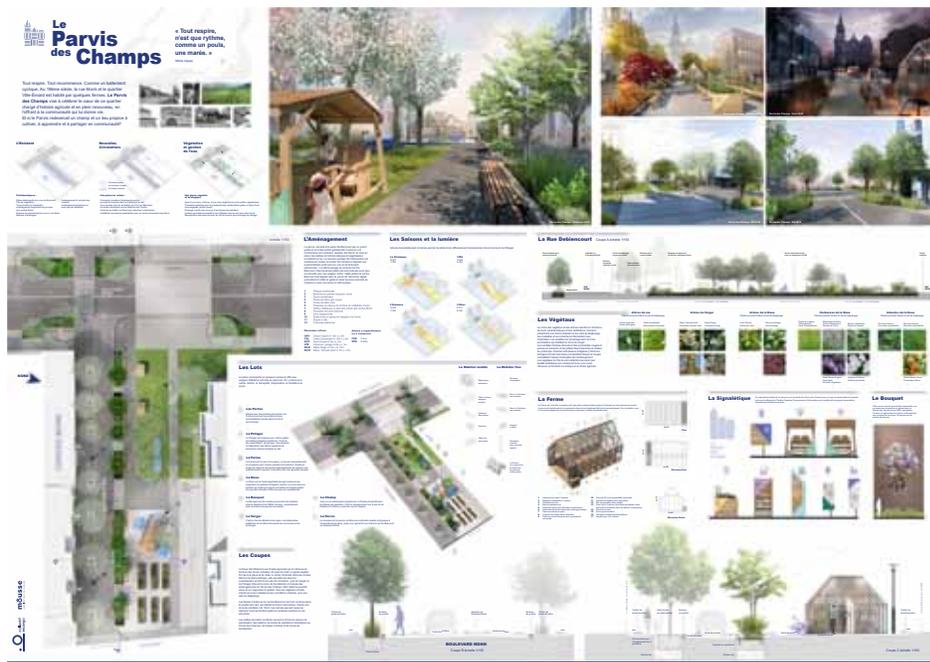
Les jurés mentionnent que l'une des grandes qualités de cette prestation est qu'elle ne semble pas être planifiée « de haut », mais plutôt issue d'un long travail de réflexion, d'un site de concours vécu et d'une bonne compréhension de l'esprit du lieu. La relation et le dialogue entre la rue De Biencourt et le boulevard Monk reflètent également la force de la prestation à répondre aux enjeux conceptuels.

La proposition s'inscrit dans la continuité des aménagements transitoires et de la démarche citoyenne. La proposition ne met pas de l'avant d'innovation marquante. Cela dit, c'est précisément le caractère modeste et sans prétention qui a plu aux jurés. Le projet n'est pas intrusif dans le quartier et il répond bien à l'échelle du lieu ainsi qu'aux objectifs de concours.

Les jurés souhaitent également réitérer leurs commentaires émis lors de la première étape du concours quant à l'état introverti de la serre. Celle-ci devrait être ouverte et agir comme abri, comme espace d'ombre et comme lieu de rassemblement qui s'adapte aux différents besoins de la communauté à travers le temps.

La création d'un « parc », d'une étendue de gazon sur une rue plutôt qu'une place minérale, est elle-même innovante et s'insère avec sensibilité dans le contexte. De plus, ce parti pris répond adéquatement aux enjeux de verdissement énoncés. La pertinence de certains choix reste à valider, telle que celle de la localisation de la noue sur la rue De Biencourt et celle du traitement de l'espace vert sur le boulevard Monk.

Sur le plan de la faisabilité, le projet devrait tendre vers des solutions plus permanentes. Les choix de matériaux de la serre, du mobilier et de la signalisation présentent une problématique en matière de durabilité, de pérennité et d'entretien. Le caractère éphémère et l'utilisation du bois inquiètent le jury.



2.9 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le jury recommande, à l'unanimité, à l'arrondissement Le Sud-Ouest de confier le mandat de services professionnels à **l'équipe de Mousse Architecture de Paysage et Collectif Escargo** pour réaliser le projet du Parvis De Biencourt. Le jury tient également à faire parvenir des recommandations au lauréat et à l'arrondissement pour la finalisation de l'étape de conception. Ces recommandations devront être prises en considération autant par le lauréat que par l'arrondissement afin de faire évoluer de manière positive le projet.

De façon générale, les choix de matériaux devront être revus afin de répondre aux besoins de durabilité, de pérennité et d'entretien, notamment pour la réalisation du mobilier et de la serre. Le jury émet des réserves sur le caractère éphémère des structures en bois. Le projet devra développer une identité propre et unique et utiliser le mobilier et les structures architecturales pour développer un design et une signature distinctive pour le Parvis.

Le jury souligne également que l'équipe lauréate et l'arrondissement devront prendre en considération les recommandations suivantes :

- Le jury indique que le projet devra s'assurer que la multiplication des bandes végétales et minérales dans la largeur du Parvis De Biencourt ne nuit pas à la fonctionnalité de celui-ci. Le jury est préoccupé par la fragmentation de l'espace. Il propose de combiner la rangée d'arbres et la noue au sud afin d'agrandir l'espace en cas de fermeture de rue et d'assurer une plus grande sécurité aux automobilistes ;
- Le jury propose de revoir la fonction d'entretien des plantations de la serre, tout en conservant sa forme. La serre devrait agir comme abri collectif, espace d'ombre et lieu de rassemblement qui s'adapte aux différents besoins de la communauté à travers le temps. Le jury réitère sa proposition à savoir que la serre ne devrait pas être un espace fermé et introverti ;
- Le jury s'interroge sur le dimensionnement et le positionnement des surfaces végétales. La surface gazonnée pourrait profiter d'un léger surhaussement afin de lui conférer un peu plus de caractère et d'importance. Est-ce que le gazon pourrait être remplacé par des plantations qui évoluent avec les saisons ?
- Le jury se questionne sur la plantation de pommiers sur le site. Bien qu'ils soient très beaux lors de la période de floraison, ils sont généralement assez bas et peuvent nuire à la circulation. Il invite à réfléchir à l'impact des choix de végétaux et des fruits produits par ceux-ci pour des questions d'entretien et de sécurité ;
- Le jury souligne que l'implantation du commerce au coin sud-ouest du boulevard Monk et de la rue De Biencourt doit être prise en considération dans la proposition. Le café doit participer à l'animation de la place, par exemple, en contre-terrasse ;
- Le jury mentionne que les bancs sans dossier ne répondent pas aux besoins des usagés plus âgés. Le projet doit assurer une réponse adéquate pour tous les types d'usagers ;
- Pour les dispositifs de signalétique, le jury questionne la pertinence de la signalisation étant donné l'échelle de l'espace. Il recommande dans tous les cas de privilégier la qualité (ex. : matériaux, design) plutôt que la quantité.

Signature des membres du jury

Mathieu Casavant 

Randy Cohen _____

Audrey Girard _____

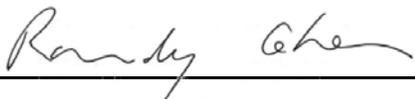
Tania Gonzalez _____

Annie Lebel _____

Sylvain Villeneuve _____

Signature des membres du jury

Mathieu Casavant _____

Randy Cohen  _____

Audrey Girard _____

Tania Gonzalez _____

Annie Lebel _____

Sylvain Villeneuve _____

Signature des membres du jury

Mathieu Casavant _____

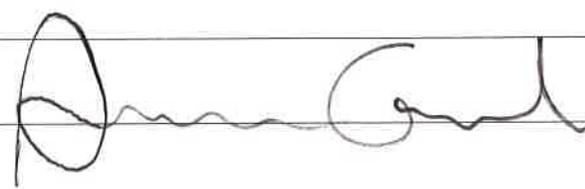
Randy Cohen _____

Audrey Girard _____

Tania Gonzalez _____

Annie Lebel _____

Sylvain Villeneuve _____



Signature des membres du jury

Mathieu Casavant _____

Randy Cohen _____

Audrey Girard _____

Tania Gonzalez *Tania Gonzalez* _____

Annie Lebel _____

Sébastien Lévesques _____

Sylvain Villeneuve _____

Signature des membres du jury

Mathieu Casavant _____

Randy Cohen _____

Audrey Girard _____

Tania Gonzalez _____

Annie Lebel _____



Sylvain Villeneuve _____

Signature des membres du jury

Mathieu Casavant _____

Randy Cohen _____

Audrey Girard _____

Tania Gonzalez _____

Annie Lebel _____

Sylvain Villeneuve  _____